



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

Conseil Communal du 12 mars 2013

EXTRAIT DE PV

Présidence : M. Didier Roulin

Le Conseil communal de Montanaire, vu le préavis municipal, ouï le rapport de la commission désignée pour l'étude de l'indemnité communale pour l'usage du sol, et le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide

- ✦ De renvoyer à un prochain conseil la votation sur l'indemnité communale pour l'usage du sol

Le Président

Didier Roulin

La Secrétaire

Lydiane Gilliéron